IMT Nuremberg Archives

H – 4377

International Court of Justice

2 pièces originales allemandes

retirées par Mr Faure

avec leur traduction

et

3 annulées

Menton

H4377 – 0002

H4377 - 0003

10

Aciéries Réunies de Burbach-Eich- Dudelange - Arbed -

Société Anonyme, Luxembourg.

==========

N o t e

concernant l'activité de l'occupant allemand vis-à- de l'Arbed

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

A la date du 2.8.1940 le Reichskommissar für die Behandlung feindlichen Vermögens désigna trois allemands:

M. Bernhuber, membre du directoire de la Reichsbank à Berlin;

M. Ehrhardt, membre du directoire de la Reichsbank à Berlin;

le baron Schroeder, financier à Cologne;

comme administrateurs du patrimoine de l'Arbed situé en Allemagne.

Les organes légaux de la société (conseil d'administration et collège des commissaires) furent provisoirement maintenus.

De fait, M. Bernhuber assuma seul les fonctions dévolues au collège tripartite.

Il vint résider à Luxembourg, s'installa dans les bureaux de la société pour en contrôler la marche générale.

Ses démêlés avec le Gauleiter Gustave Simon le firent remplacer à la date du 19 juillet 1941 par le Staatssekretär Gustave Koenigs, qui assuma, en outre en vertu d'une décision du Gauleiter, les fonctions du conseil d'administration et du collège des commissaires.

Les pouvoirs de la direction générale, pratiquement abolie quant à la politique générale de la société, demeurèrent en vigueur, nominalement du moins.

La direction générale voua tous ses soins à la sauvegarde des intérêts du personnel-employé et ouvrier de la société, de plus en plus menacés par l'ingérence, les vexations continuelles et les mesures de terreur de l'occupant: retrait d'emploi, déplacements, rétrogradations, bannissements du pays, déportations, emprisonnements, condamnations, exécutions sommaires.

Koenigs s'entoura de certains collaborateurs allemands.

Lors de la transformation de l'Arbed en société par actions de droit allemand -au prescrit d'une ordonnance de l'occupant- il ne fut pas nommé de Aufsichtsrat; M.Koenigs en assuma les fonctions.

La mainmise de l'occupant sur l'Arbed était totale.

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL - -
NURNBERG, GERMANY
RF Exhibit 209
Filed 1/22/46

B 46395

La

H4377 – 0004

La liste qui suit constitue le bilan tragique des malheurs qui se sont abattus sur le personnel de la société:

Employés et ouvriers:

a) congédiés:	27
b) déportés:	206
c) arrêtés (prison, Kz.)	459
d) décédés dans la déportation, les Kz. et les prisons:	20
e) fusillés:	12

- - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Il ne nous est pas possible de préciser la part que M. Koenigs et ses collaborateurs allemands, étroitement surveillés par le Gauleiter, ont individuellement prise à ces excès.

En foi de quoi a été délivrée et signée la présente déclaration.

Luxembourg, le 4 décembre 1945.

ARBED
Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange
Société Anonyme

Le Directeur du Contentieux:

Le Directeur général adj.

B 46216

H4377 – 0005

FRUSTRATIONS

des autorités allemandes en vue d'accaparer des entreprises luxembourgeoises ou des entreprises belges appartenant à des Luxembourgeois.

M. Laval-Tudor, industriel à Luxembourg, avait été arrêté par la Gestapo de Luxembourg le 27 mai 1941. Il fut tenu en prison et dans des camps jusqu'au 20 janvier 1944, pour être transporté ensuite dans un sanatorium à Baden-Baden où il fut libéré le 13 avril 1945 par l'armée française. Cela parce qu'il refusait de céder les actions de la Société Accumulateurs Tudor de Bruxelles appartenant à sa femme et les actions de la même société appartenant à SOGECO, Société Générale pour le Commerce de Produits Industriels à Luxembourg, dont il est l'Administrateur-Délégué.

Günther Quandt, Président de l'Accumulatorenfabrik, 3 Askanischer Platz à Berlin, avait conçu le projet ambitieux de monopoliser entre ses mains la fabrication de l'accumulateurs électrique en Europe, en accaparant toutes les fabriques d'accumulateurs se trouvant dans les pays occupés par l'armée allemande.

La femme de Quandt avait, après son divorce en 1932, épousé le Ministre de la Propagande du Reich Josef Goebbels. Elle était, avec le fils qu'elle avait eu de Quandt, la principale actionnaire de l'AFA qui, de ce fait, était virtuellement contrôlée par Goebbels.

Après avoir fait mettre Quandt en prison en 1933 pour obtenir une amélioration des conditions de divorce de sa femme, Goebbels se servit dans la suite de Quandt comme paravent pour l'administration et l'agrandissement de sa fortune qui devint d'année en année plus colossale.

Du fait de l'influence prépondérante de Goebbels, Quandt jouissait de l'appui sans réserve aussi bien du Ministre de l'Economie du Reich, Funck, que du chef suprême de la Gestapo, le SS Himmler. Se servant de ces deux personnages, il ne reculait devant aucun moyen pour arriver à ses fins. Durant la guerre il devint, tant en Allemagne que dans les pays occupés, la terreur des dirigeants de toutes les entreprises qu'il se proposait d'accaparer.

C'est Quandt qui fit arrêter et emprisonner M. Laval. Ses directeurs accompagnés des agents de la Gestapo cherchaient,

B46397

H4377 - 0006

sous les pires menaces, à l'obliger, alors qu'il se trouvait en prison, de se rendre aux desseins de Quandt.

La photocopie ci-jointe[x] de la lettre adressée par le Ministre de l'Economie du Reich en date du 5 janvier 1942 à la Direction de l'Accumulatorenfabrik confirme ce qui vient d'être dit. La dernière phrase de cette lettre constitue une menace directe: Si Laval ne cède pas ses titres à von Holtzendorf, le Ministre de l'Economie du Reich en avertira la Gestapo!

La photocopie ci-jointe[xx] de la lettre adressée en date du 14 janvier 1942 par le Chef de la Gestapo de Luxembourg à M. Laval à Mergentheim en est une autre preuve.

M. Laval ne céda pas ses titres à l'entrevue du 19 janvier 1942. Il fut pour cette raison arrêté une 2ème fois le 28 mars 1942.

30.11.1945

x annexe 1

xx annexe 2

B 46398

H4377 – 0007

GRAND-DUCHÉ
DE
LUXEMBOURG

INSPECTION DU TRAVAIL

№ 410-79-45

A 8

Luxembourg, le 6 août 1945.

Ministère de la Justice
Office National pour la recherche des
crimes de guerre
E/V
Rue Heine, 2.

Comme suite à votre note du 19.7.1945 et à votre lettre du 11.6.1945 veuillez trouver ci-après les indications requises:

I.) Gustav von Emmerick, Beauftragter für die Eisenerzgewinnung und Verteilung, pendant l'occupation allemande à Luxembourg.

a) Von Emmerick était membre de la N.S.D.A.P., nazi acharné et profiteur du régime.

b) Von Emmerick était Sturmführer de la S.A.

a/c) Von Emmerick a organisé le pillage des mines du Grand-Duché. L'exploitation ne fut pas conduite suivant les règles de l'art. La législation luxembourgeoise afférente ne fut pas observée; les exploitants de mines luxembourgeois, belges et français furent expropriés et frustrés de leur propriété minière. Les travaux d'entretien indispensables ne furent pas exécutés dans la mesure requise pas plus que les travaux d'aménagement (II 6o et 7o)

b/d) Von Emmerick a procédé à la démolition de l'usine de Steinfort de la Société des Hauts-Fourneaux et Aciéries de Steinfort. Les machines

B46399

H4377 - 0008

utilisables furent ou bien transportées vers l'Ukraine ou bien vers l'Allemagne. Von Emmerick a empoché des tantièmes illicites sur cette transaction.(I 52 II 4)

e) Von Emmerick a fait déporter en Allemagne un grand nombre d'ouvriers mineurs luxembourgeois soit pour les y faire travailler, soit pour les y faire emprisonner pour des motifs disciplinaires (I 6o).

f) Von Emmerick a commis des détournements importants. Ainsi il a saisi illégalement et emporté 45o.ooo RM appartenant à la Gewerkschaft Lützelburg donc aux exploitants de mines luxembourgeois et 316.5oo RM appartenant à la Société des Hauts-Fourneaux de Steinfort (I 4 et 41).

g) Von Emmerick a livré à la Gestapo le Directeur des Mines Joseph Steinmetzer de la division luxembourgeoise de la Société de la Providence. Steinmetzer a été fusillé à la suite.

Von Emmerick possède une villa au Tegernsee en Bavière où probablement il s'est refugié.

II. Reinhard Titze, Gewerberat pendant l'occupation allemande, Referent des Chefs der Zivilverwaltung für Berghoheit und Gewerbeaufsicht à Luxembourg.

- a) Membre de la N.S.D.A.P., nazi acharné et profiteur du régime.
- b) Membre de la S.A.
- c) Titze fut le complice de Von Emmerick. En sa qualité de Referent des Chefs der Zivilverwaltung für Berghoheit Titze a approuvé toutes les mesures prises par Von Emmerick au sujet de l'exploitation des mines du Grand-Duché. Titze est responsable en tout premier lieu de l'expropriation des exploitants de mines luxembourgeois, belges et français et de la fondation de la fameuse Gewerkschaft Lützelburg qu'il avait manigancée.

B 46400

GRAND-DUCHÉ
DE
LUXEMBOURG

INSPECTION DU TRAVAIL

№.....

Luxembourg, le..... 194 .

Titze est également responsable de la déportation des ouvriers mineurs luxembourgeois. (II 6o et 7o).

b) d) Titze a fait déporter personnellement l'Ingénieur des Mines A.Kerschen, luxembourgeois qui a dû travailler en forçat en Allemagne parce qu'il refusait d'adhérer à la V.D.B. Titze a révoqué, chicané et menacé le soussigné de toutes sortes de représailles (I 6o).

c) e) Titze a commis des vols au détriment de l'Etat en emportant des objets (T.S.F., appareil photographique) qui étaient la propriété de l'Etat (I 4).

Titze était en dernier lieu à Trèves, ensuite à Limburg/Lahn.

L'Ingénieur-Directeur,

B46401

H4377 – 0009

H4377 - 0010

Note sur l'attitude des dirigeants allemands
de la société HADIR au cours de l'occupation.

Le 15 juin 1940, la direction de la société HADIR ayant refusé de collaborer à la remise en marche des usines, le Feldkommandant à Luxembourg, se basant sur l'ordonnance du 20 mai 1940 du Militär-Befehlshaber pour les territoires occupés de Hollande, Belgique, Luxembourg et France, qui prévoyait la gestion par un Commissaire provisoire des entreprises démunies de leur direction responsable, nomme "Kommissarischer Verwalter" de la société, Mr. Max Paul MEIER, directeur commercial du Dortmund-Hoerder-Hüttenverein.

Le 31 juillet, le Staatssekretär Gustaf KOENIGS remplace Mr. MEIER comme "Kommissarischer Verwalter", avec tous les pouvoirs du Conseil d'Administration et confirme le susnommé MEIER dans ses fonctions de directeur de la société et de Vorstand unique.

Le 20 mars 1943, KOENIGS remanie le Vorstand en adjoignant à Mr. MEIER comme second Mr. KRUSE en qualité de directeur technique. KRUSE, qui avait été directeur des laminoirs aux usines Thyssen à Hamborn, prit la direction technique de Differdange le 1er mai 1941.

Un état major allemand important seconda sur place l'action de cette direction nouvelle.

Les principaux éléments étaient:

- MOUGET, d'origine sarroise, ancien chef du service commercial de notre usine de St.Ingbert, qui vint prendre la direction commerciale de Differdange le 1er juin 1941.

- MÜLLER-BERGHAUS, entré à Differdange le 1er août 1941 comme ingénieur principal.

- MEYER-SCHOELLER, docteur en droit, entré à Differdange le 16 novembre 1942.

Plus tard, MOUGET, ayant été appelé à d'autres fonctions, fut remplacé fin février 1944 par Walther KLÖNNE, attaché comme MEIER au service commercial de la Dortmund-Hoerder-Hüttenverein.

.....2

B 46402

H4377 - 0011

Max MEIER et KRUSE étaient des hommes de confiance des Vereinigte Stahlwerke A.G. et assumaient en fait la direction.

Sous cette administration allemande qui s'étendit du 1o mai 194o au 1o septembre 1944, des crimes de guerre bien caractérisés ont été commis, crimes dont des membres du personnel employé et ouvrier de la société ont été les victimes. De plus, les intérêts des actionnaires ont été gravement lésés par des opérations préméditées qui avaient pour but de les dépouiller au profit des Vereinigte Stahlwerke A.G.

En ce qui concerne les crimes de guerre, il ne nous est pas possible de déterminer quelle est la part éventuelle qu'a pu prendre la direction allemande de HADIR, mais nous devons signaler tout particulièrement que lors des grèves de protestation qui éclatèrent dans le bassin minier au début de septembre 1942, à la suite du discours du Gauleiter SIMON, annonçant l'appel sous les drapeaux de la jeunesse luxembourgeoise, six de nos ouvriers furent arrêtés et fusillés après jugement sommaire.

Leurs noms sont les suivants:

ANGELSBERG René,	célibataire,	Differdange
BETZ Nicolas,	marié ,	Kahler
MISCHO Robert,	célibataire,	Differdange
SCHNEIDER J.P.,	marié ,	"
WEETS Alphonse,	célibataire,	"
TOUSSAINT Ernest,	marié, père de 2 enfants	"

Dans la suite, 24 de nos employés et 125 de nos ouvriers ont été soit emprisonnés, soit déportés dans des camps de concentration, soit encore soumis au travail forcé en Allemagne. Parmi eux, 3 employés et 1o ouvriers sont morts au cours de leur déportation et 5 d'entre eux ont été fusillés.

En ce qui concerne les actionnaires, si aucune mesure de contrainte n'a été exécutée pour s'emparer des parts en possession des groupes les plus importants, tout a été mis en oeuvre pour faciliter aux Vereinigte Stahlwerke A.G. la main mise sur les usines de Differdange dans des conditions anormalement avantageuses pour cette société et pour déposséder la société HADIR de ses usines à la fin des hostilités.

B46403

.....3

H4377 - 0012

Le 24 février 1941, le Chef de la Zivilverwaltung à Luxembourg nomme les Vereinigte Stahlwerke trustee des usines de Differdange, Rumelange et Ottange avec mission de les exploiter pour leur propre compte à partir du 1er mars 1941 et ce conformément aux instructions du Ministère de l'Economie du Reich. Préalablement à la signature du contrat de location, une commission allemande, dite commission KLEIN, évaluait les usines de Differdange à la valeur ridiculement basse de 21 millions de RM, à laquelle la Vereinigte Stahlwerke pouvait les racheter après la guerre, alors qu'en sa qualité de société exploitante elle assurait les mêmes usines contre l'incendie pour 125 millions de RM.

Les conditions du contrat qualifié de bail résultant de cette évaluation et passé entre l'administration allemande du séquestre de HADIR et les Vereinigte Stahlwerke furent telles que la société HADIR ne put faire ni ses amortissements normaux, ni l'entretien normal de ses installations, alors que la société locataire s'attribuait des bénéfices de l'ordre de 1o millions de marks qui furent transférés en Allemagne à son profit.

Nous ne pouvons chiffrer ici le montant des dommages ainsi causés aux actionnaires de la société; ils feront éventuellement l'objet de réclamations au titre des dommages de guerre. Cependant pour souligner une fois de plus la mentalité des dirigeants allemands de la société, tous appartenant aux Vereinigte Stahlwerke, nous tenons à signaler que le 1o septembre 1944 la direction allemande, dont les nommés MEIER, KRUSE et KLÖNNE, a pris la fuite en volant toutes les voitures de la société en ordre de marche.

28.11.1945.

B46404

Rodange

N o t e

Le ler mars 1941, le Conseil d'Administration de notre Société a été destitué par une lettre adressée aux administrateurs individuellement pour leur signifier leur démission. Avant, toutes les grandes usines d'Alsace et de Lorraine, ainsi que du Luxembourg, avaient été déclarées mises sous la protection de l'Empire allemand, et en attendant la fin de la guerre, elles devaient être gérées par des personnes nommées à cet effet.

En Luxembourg, le maréchal Goering nommait comme gérant (Verwalter) le Staatsrat Gustav KOENIGS, qui représentait au nom du Reich tous les actionnaires étrangers - sauf les Allemands et les Luxembourgeois - tant au Conseil qu'à l'Assemblée Générale des ARBED, HADIR et RODANGE.

Il était donc le seul à pouvoir prendre n'importe quelle décision au sujet de la gestion de ces trois sociétés. Comme tel, il nommait pour RODANGE, dont la raison sociale traduite en allemand avait donné " RODINGER HOCHOFEN- u. STAHLWERKS-GESELLSCHAFT, A.G. ", deux fiduciaires (Treuhänder), les nommés FAUST et HAHL.

Tout cela a eu lieu avec l'accord de GOERING, et le 14 avril 1942, Gustav KOENIGS signait, avec les deux mêmes personnes, un contrat donnant en location, rétroactivement au ler mars 1941, l' usine de RODANGE, à l'exclusion des minières, (qui étaient gérées sous la raison "RODINGER HOCHOFEN- u. STAHLWERKS-GESELLSCHAFT, A.G.", par les deux Treuhänder).

Moyennant une redevance par tonne de fonte, d'acier et de laminés, FAUST et HAHL avaient fondé sous le droit allemand - qui n'a jamais existé légalement en Luxembourg - deux sociétés: "EISENHÜTTENWERKE RODINGEN", G.m.b.H., au capital de 50.000 RM souscrit par eux pour l'exploitation de l'usine, et "RODINGER EISENHANDEL", G.m.b.H., au capital de 30.000 RM., qui devait être la société de vente des produits de RODANGE.

A partir du ler mars 1941, les actionnaires et administrateurs avaient donc perdu tout contrôle sur leur entreprise, et les nouveaux maîtres absolus furent FAUST et HAHL, qui administraient à leur guise sous le contrôle bienveillant du Staatsrat KOENIGS, et la protection du Gauleiter Gustav SIMON.

B 46405

H4377 - 0013

H4377 - 0014

Il résulte de ce court exposé que notre Société fut dépossédée par suite des décisions prises par le Reich- et en l'espèce par le maréchal GOERING- qui s'est permis, avec ses complices KOENIGS et surtout FAUST et HAHL, des agissements contraires au droit international.

Il va de soi que seules ces personnes sont responsables du genre d'exploitation pratiqué à RODANGE entre le ler mars 1941 et le 9 septembre 1944, date à laquelle, par suite de l'arrivée des armées américaines victorieuses, les intrus ont pris la fuite en grande hâte.

Rodange, le 27 novembre 1945.-

B46406

Note sur l'attitude des dirigeants allemands de la Société HADIR au cours de l'occupation

---

Le I5 Juin I940, la direction de la Société HADIR ayant refusé de collaborer à la remise en marche des usines, le Feldkommandant à Luxembourg, sa basant sur l'ordonnance du 20 Mai I940 du Militär-Befehlshaber pour les territoires occupés de Hollande, Belgique, Luxembourg et France, qui prévoyait la gestion par un Commissaire provisoire des entreprises démunies de leur direction responsable, nomme "Kommissarischer Verwalter" de la Société, Mr Max Paul MEIER, directeur commercial du Dortmund-Hoerder-Hüttenverein.

Le 3I juillet, le Staatssekretär Gustaf KOENIGS remplace Mr MEIER comme "Kommissarischer Verwalter", avec tous les pouvoirs du Conseil d'Administration et confirme le susnommé dans ses fonctions dedirecteur de la Société et de Vorstand unique.

Le 20 Mars I943, KOENIGS remanie le Vorstand en adjoignant à Mr MEIER comme second Mr KRUSE en qualité de directeur technique. KRUSE, qui avait été directeur des laminoirs aux usines Thyssen à Hamborn, prit la direction technique de Differdange le Ier Mai I94I.

Un Etat-major allemand important seconda sur place l'action de cette direction nouvelle.

Les principaux éléments étaient :

- MOUGET, d'origine sarroise, ancien chef du Service commercial de notre usine de St-Ingbert, qui vint prendre la direction commerciale de Differdange le Ier Juin I94I.

- MULLER-BERGHAUS, entré à Differdange le IerAoût I94I comme ingénieur principal.

- MEYER-SCHOELLER, Docteur en droit, entré à Differdange le I6 Novembre I942

Plus tard, MOUGET, ayant été appelé à d'autres fonctions, fut remplacé fin février I944 par Walther KLONNE, attaché comme MEIER au service commercial de la Dortmund-Hoerder-Hüttenverein.

Max MEIER et KRUSE étaient des hommes de confiance des Vereinigte Stahlwerke A.G. et assumaient en fait la direction.

Sous cette administration allemande qui s'étendit du I0 Mai I940 au I0 Septembre I944, des crimes de guerre bien caractérisés ont été commis, crimes dont des membres du personnel employé et ouvrier de la Société ont été victimes. De plus, les intérêts des actionnaires ont été gra-

AL .....

B46407

H4377 – 0015

H4377 – 0016

vement lésés par des opérations préméditées qui avaient pour but de les dépouiller au profit des Vereinigte Stahlwerke A.G.

En ce qui concerne les crimes de guerre, il ne nous est pas possible de déterminer quelle est la part éventuelle qu'a pu prendre la direction allemande de HADIR, mais nous devons signaler tout particulièrement que lors des grèves de protestation qui éclatèrent dans le bassin minier au début de Septembre I942, à la suite du discours du Gauleiter SIMON, annonçant l'appel sous les drapeaux de la jeunesse luxembourgeoise, six de nos ouvriers furent arrêtés et fusillés après jugement sommaire.

Leurs noms sont les suivants :

ANGELSBERG René,	célibataire,	Differdange
BETZ Nicolas	marié	Kahler
MISCHO Robert,	célibataire,	Differdange
SCHNEIDER J.P.	marié	-
WEETS Alphonse	célibataire,	-
TOUSSAINT Ernest	marié	-
	père de 2 enfants	

Dans la suite, 24 de nos employés et I25 de nos ouvriers ont été soit emprisonnés, soit déportés dans des camps de concentration, soit encore soumis au travail forcé en Allemagne. Parmi eux, 3 employés et I0 ouvriers sont morts au cours de leur déportation et 5 d'entre eux ont été fusillés.

En ce qui concerne les actionnaires, si aucune mesure de contrainte n'a été exécutée pour s'emparer des parts en possession des groupes les plus importants, tout a été mis en oeuvre pour faciliter aux Vereinigte Stahlwerke A.G. la main mise sur les usines de Differdange dans des conditions anormalement avantageuses pour cette Société et pour déposséder la Société HADIR de ses usines à la fin des hostilités.

Le 24 février I94I, le Chef de la Zivilverwaltung à Luxembourg nomme les Vereinigte Stahlwerke trustee des usines de Differdange, Rumelange et Ottange avec mission de les exploiter pour leur propre compte à partir du Ier Mars I94I et ce conformément aux instructions du Ministère de l'Economie du Reich. Préalablement à la signature du contrat de location, une commission allemande, dite commission KLEIN, évaluait les usines de Differdange à la valeur ridiculement basse de 2I millions de RM, à laquelle la Vereinigte Stahlwerke pouvait les racheter après la guerre, alors qu'en sa qualité de Société exploitante, elle assurait les mêmes usines contre l'incendie pour I25 millions de RM.

Les conditions du contrat qualifié de bail résultant de cette évualuation et passé entre l'administration allemande du sequestre de HADIR et les Vereinigte Stahlwerke furent telles que la Société HADIR ne put faire ni ses amortissements normaux, ni l'entretien normal de ses installations, alors que la Société locataire s'attribuait des bénéfices de l'ordre de I0 millions de marks qui furent transférés en Allemagne à son profit.

B 46408

H4377 - 0017

Nous ne pouvons chiffrer ici le montant des dommages ainsi causés aux actionnaires de la Société; ils feront éventuellement l'objet de réclamations au titre des dommages de guerre. Cependant, pour souligner une fois de plus la mentalité des dirigeants allemands de la Société, tous appartenant aux Vereinigte Stahlwerke, nous tenons à signaler que le IO Septembre, I944 la direction allemande, dont les nommés MEIER, KRUSE et KLONNE, a pris la fuite en volant toutes les voitures de la Société en ordre de marche.

28.II.I945

AL

B 46409

200

I402 I

N o t e

Le Ier Mars I94I, le Conseil d'Administration de notre Société a été destitué par une lettre adressée aux administrateurs indivuduellement pour leur signifier leur démission. Avant, toutes les grandes usines d'Alsace et de Lorraine, ainsi que du Luxembourg, avaient été déclarées mises sous la protection de l'Empire allemand, et en attendant la fin de la guerre, elles devaient être gérées par despersonnes nommées à cet effet.

En Luxembourg, le Maréchal Goering nommait comme gérant (Verwalter) le Staatsrat Gustav KOENIGS, qui représentait au nom du Reich tous les actionnaires étrangers - sauf les Allemands et les Luxembourgeois - tant au Conseil qu'à l'Assemblée Générale des ARBED, HADIR et RODANGE.

Il était donc le seul à pouvoir prendre n'importe quelle décision au sujet de la gestion de ces trois Sociétés. Comme tel, il nommait pour RODANGE, dont la raison sociale traduite en allemand avait donné "RODINGER HOCHFEN u. STAHLWERKS-GESELLSCHAFT, A.G.", deux fiduciaires (Treuhänder), les nommés FAUST et HAHL.

Tout cela a eu lieu avec l'accord de GOERING, et le I4 Avril I942, Gustav KOENIGS signait, avec les deux mêmes personnes, un contrat donnant en location, rétroactivement au Ier Mars I94I, l'usine de RODANGE, à l'exclusion des minières, (qui étaient gérées sous la raison "RODINGER HOCHFEN - u. STAHLWERKS-GESELLSCHAFT, A.G.", par les deux Treuhänder).

Moyennant une redevance par tonne de fonte, d'acier et de laminés, FAUST et HAHL avaient fondé sous le droit allemand - qui n'a jamais existé légalement en Luxembourg - deux Sociétés "EISENHUTTEN WERKE RODINGEN", G.m.b.H., au capital de 50.000 RM souscrit par eux pour l'exploitation de l'usine, et "RODINGER EISENHANDEL" , G.m.b.H., au capital de 30.000 RM, qui devait être la Société de vente des produits de RODANGE.

A partir du Ier Mars I94I, les actionnaires et administrateurs avaient donc perdu tout contrôle sur leur entreprise, et les nouveaux maîtres absolus furent FAUST et HAHL, qui administraient à leur guise sous le contrôle bienvaillant du Staatsrat KOENIGS, et la protection du Gauleiter Gustav SIMON.

Il résulte de ce court exposé que notre Société fut dépossédée par suite des décisions prises par le Reich - et en l'espèce par le Maréchal GOERING - qui s'est permis, avec ses complices KOENINGS et surtout FAUST et HAHL, des agissements contraires au droit international.

AL

B 46410

H4377 - 0018

H4377 - 0019

Il va de soi que seules ces personnes sont responsables du genre d'exploitation pratiqué à RODANGE entre le Ier Mars I94I et le 9 Septembre I944, date à laquelle, par suite de l'arrivée des armées américaines victorieuses, les intrus ont pris la fuite en grande hâte.

Rodange, le 27 Novembre I945

B46411

H-4377

RF

200

B46394

Field Jour. 22, 1946

RF 200

H4377 – 0020

H4377-0021

17 pages
1 slip